



Recommandations pour la pratique de la Chasse en période de COVID 19

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



santé
famille
retraite
services



Axa Correia Odent

KIT COVID

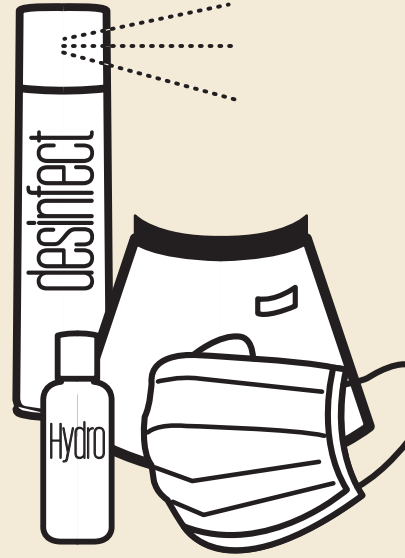
Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

POUR **VOUS PROTÉGER**,
LA FÉDÉRATION VOUS
ACCOMPAGNE EN VOUS
PROPOSANT À LA VENTE :

- ✓ **Aérosol désinfectant et désodorisant à pulvériser dans vos rendez-vous de chasse**
- ✓ **Gel hydroalcoolique 100 ML – Pack de 24 gels**
- ✓ **1 Visière de protection de visage**
- ✓ **Masques 3 plis à usage unique protection civile (Boite de 50)**



105 €

BIOSÉCURITÉ LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.



À LA CHASSE :
DES RÈGLES D'HYGIÈNE
SIMPLES À APPLIQUER !



Je porte des gants quand je manipule la venaison.



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'HABITE PRÈS OU DANS D'UNE ZONE DANS LAQUELLE
UNE MALADIE ATTEINT LE GIBIER :

JE RENFORCE
LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Je m'équipe de matériel de nettoyage (type lave-botte), d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Vous vous interrogez sur les mesures sanitaires à tenir lors de nos activités de chasse. Le contexte sanitaire actuel inquiète un grand nombre d'entre nous, aussi afin de protéger les plus fragiles de nos nemrods, nous devons anticiper nos actions de chasse pour proposer une activité en toute sécurité pour tous.

Notre responsabilité individuelle et collective avec le respect de mesures strictes dans l'organisation de notre activité cynégétique est le seul moyen de lutter contre le virus et surtout de préserver l'exercice de notre passion durant cette saison.

Aussi, en partenariat avec notre assureur Axa Correia Odent et la MSA Sud Champagne, que nous remercions chaleureusement, nous souhaitons vous proposer cet atlas qui vous guidera dans les mesures à mettre en place. Evidemment, ces mesures sont proposées à titre informel et seront à adapter en fonction des consignes ministérielles et préfectorales qui seront dictées.

La situation des mesures à appliquer évolue quotidiennement, continuez à nous suivre sur nos différents réseaux pour connaître les dernières actualités (Site internet, alerte mail, réseaux sociaux...).

CLAUDE MERCUZOT - PRÉSIDENT DE LA FDC10



Grand Gibier



Avant chasse :

- **Diffuser les consignes** spécifiques Covid-19 et de chasse par voie électronique pour limiter les temps de groupe
- **Planifier la journée** pour éviter les improvisations, sources d'erreurs sanitaires.
- **Privilégier** un accueil des chasseurs à l'extérieur,
- **Mettre à disposition** du gel hydroalcoolique – Lavage des mains systématique
- **Désinfecter** votre rendez-vous de chasse avant et après votre journée.
- **Supprimer** le café et l'apéritif au comptoir
- **Proscrire** tout ce qui peut être touché par plusieurs personnes (cacahuètes, chips...)
- **Service** effectué avec un masque



Le rond de battue :

- **Au rond de battue**, lieu ouvert et aéré
- **Privilégier** les groupes de 10 personnes maximum
- **Respecter** une distance de 1 m entre chaque personne «jauge» de 4m² par personne dans un lieu fermé.
- **Privilégier** de faire l'appel des chasseurs présents à haute voix, en cas de signature du registre, chacun son stylo.



Déplacements pour la chasse :

- **Les déplacements** se font, une seule personne par véhicule
En cas de transport «collectif» port du masque obligatoire.



A la chasse :

- **N'échanger pas** votre matériel ; Désinfecter après usage.
- **Le transport** de l'animal est réalisé par une seule personne.
- **Privilégiez** l'éviscération sur place
- **L'opération d'éviscération** sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.
- **Pas de prêt** de couteau.
- Malgré tout, **si l'animal est trop imposant** pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gants et de masque.



- **Si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre, renoncez momentanément à la chasse.**





Après la chasse :



Tout le monde se lave les mains

- **A la salle de découpe**, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.
- **Pour suspendre l'animal**, si plusieurs personnes participent à l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.
- **Privilégiez** la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne
- **N'échangez par votre matériel** et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

Transport de la venaison :

- **Pour le partage de la venaison**, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, porteuse de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.

Point de pesée :



- Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la pesée des sangliers est obligatoire sur l'ensemble des Unités de Gestion Sanglier du département et de façon plus aléatoire pour les petits et grands cervidés.
- La gestion du COVID sur nos territoires nous pousse à revoir temporairement notre façon de faire, tout en respectant le cadre réglementaire.

Dans ces conditions et à titre strictement dérogatoire, il a été validé lors du CDCFS du 10 septembre 2020 un allègement du dispositif :

Il vous est donc proposé deux options :

- **1^{ère} option** : je me présente au point de pesée dans les conditions habituelles
Le responsable du contrôle atteste alors quantitatif sans engager la pesée systématique des animaux. Seules les femelles de plus de 60 kg seront confirmées par une pesée (Sauf si le responsable du point de pesée souhaite étendre la pesée). A l'issue du contrôle, vous aurez la feuille habituelle vous donnant accès aux bracelets de remplacement.
- **2^{ème} option** : Je demande une dérogation à la Fédération pour ne pas me présenter au point de pesée,
Le responsable de chasse assure alors la pesée de tous les animaux en présence d'un tiers (maire, adjudicataire voisin ...). De cette pesée un formulaire type sera généré et devra être envoyé ou déposé à votre point de pesée habituel dans les 24 heures.

Petit Gibier



Avant chasse :

- **Diffusion des consignes** spécifiques Covid-19 et de chasse par voie électronique pour limiter les temps de groupe
- **Réunion de chasse :** Privilégier un accueil des chasseurs à l'extérieur,
- **Mettre à disposition** du gel hydroalcoolique
Lavage des mains systématique



Chasse :

- **Privilégier** les groupes de 10 personnes maximum
- **Les déplacements** se font, une seule personne par véhicule
- **En cas de transport** «collectif»
Port du masque obligatoire.
- **N'échanger pas** votre matériel ;
Désinfecter après usage.



- **Si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre, renoncez momentanément à la chasse.**



Auxiliaires de chasse

(Chiens et appelants)

- **Pendant la chasse**, éviter le contact direct entre les chiens et des personnes extérieures au domicile.
- **Après la chasse**, nettoyer le pelage des chiens au savon. Proscrire l'utilisation sur tout le corps de gel hydroalcoolique, toxique pour votre compagnon.
- **Limiter les contacts** avec les appelants et les remettre dans leurs enclos habituels en évitant tout partage ou échange.
En cas d'utilisation des oiseaux par plusieurs équipes, s'équiper de gants.



Pensez à la **trousse premiers secours chien** en vente à la Fédération

49.90 €



Repas

Ces règles sont celles en vigueur à ce jour et restent susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et de l'adaptation de la réglementation.



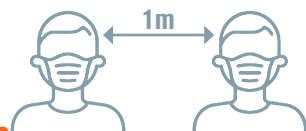
Dispositions générales :

- **Aérer** régulièrement pour limiter la concentration potentielle du virus
- **Respecter** la distance d'un mètre entre chaque personne
- **Installer** un distributeur de gel hydroalcoolique à l'extérieur du local (prévoir un petit stock de masques)
- **Lavage des mains** avant toute entrée dans le local
- **Diffuser** des affiches précisant les consignes et modalités de fonctionnement



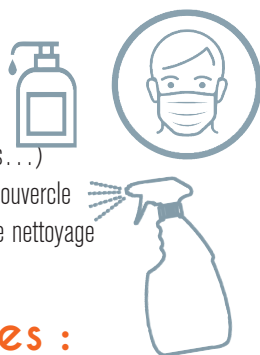
Accueil et apéritif :

- **Supprimer** l'apéritif au comptoir
- **Privilégier** un apéritif à l'extérieur en respectant la distanciation
- **Proscrire** tout ce qui peut être touché par plusieurs personnes (cacahuètes, chips, etc. . . .)
- **Service** effectué avec un masque



Préparation des repas :

- **Se laver** les mains régulièrement
- **Porter** obligatoirement un masque
- **Dédier** un poste à chaque personne
- **Gel** hydroalcoolique à disposition
- **Eviter** d'échanger le matériel (couteaux, fourchettes. . .)
- Privilégier poubelle à commande manuelle ou sans couvercle
- **Utiliser** un produit nettoyant et désinfectant pour le nettoyage des plans de travail et ustensiles



Organisation des tables :

- **Privilégier** les repas à l'extérieur
- **En salle** accès aux tables et déplacements uniquement avec un masque
- **Organiser** les circulations et emplacements des tables pour maintenir la distance de sécurité (6 personnes maximum par table)
- **Prévoir** un espace large entre les tables pour la circulation des personnes en charge du service
- **Organiser** rapidement le placement des personnes afin d'éviter toute file d'attente



- **Si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre, renoncez momentanément à la chasse.**





Service

- **Se laver** les mains avant toute manipulation de vaisselle et ustensiles propres
- **Service** par une personne avec masque : éviter le plat qui circule de main en main
- **Préférer** les condiments à usage unique, la vaisselle jetable, les poubelles ouvertes
- **Supprimer** le café au comptoir, uniquement servi à table.

Buffet :

- **De préférence**, éviter les buffets
- **Si obligation de buffet**, service par une ou deux personnes avec masque
- **Protéger** les denrées présentées en buffet
- **Prioriser** l'utilisation des ustensiles par une seule personne

Méchoui :

- **Respecter** les distanciations (sinon prévoir masque)
- **Prévoir** gel hydroalcoolique et point d'eau
- **Pour la découpe** ne pas échanger les ustensiles



Après le repas :

- **Nettoyer** surfaces et sols avec un produit désinfectant
- **Désinfecter**
 - chaque table et chaque chaise
 - les plans de travail
 - tous les ustensiles ayant servis pour la préparation et les services
 - les poubelles, toilettes, poignées de portes, interrupteurs et tous les points contacts
 - Effectuer le lavage avec des produits adaptés et privilégier l'utilisation d'un lave vaisselle à 60°
- **Stocker** la vaisselle et les ustensiles propres dans un endroit à l'abri des contaminations




A votre disposition à la Fédération, l'affiche des recommandations des gestes barrières :



Chasse du gibier d'eau Hutte



Dispositions générales :

- **Aménager** le planning pour éviter au maximum les regroupements inutiles. Pour les huttes, veiller à séparer les départs et arrivées de chaque équipe.
- **Mettre à disposition** du gel hydroalcoolique, gants, lingettes désinfectantes et masques jetables. 
- **Aérer** la hutte en début et fin de chasse et régulièrement durant la nuit. Si possible utiliser un aérosol désinfectant air et surfaces
- **Désinfecter** l'installation avant et Après la Chasse.
- **Désinfecter** les surfaces de contact avec du produit désinfectant ou de la javel diluée en accordant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier, les objets qui font l'objet de contacts réguliers comme les plans de travail, tables, chaises, interrupteurs, poignées, clés, cadenas, boutons d'électroménagers, rampes d'escaliers. . . 
- **Utiliser des gants** jetables si manipulation des appelants ou autres matériels par plusieurs personnes : Appelants, cages, plateaux, attaches, piquets, barque, rames, etc. . . 
- **Laisser** vos bottes ou chaussures à l'extérieur de la hutte
- **Ne pas échanger** votre matériel, le désinfecter après usage
- **Prévoir** ses couverts ou des couverts à usage unique pour les repas. Prévoir un sac poubelle dédié aux déchets à risques (masques, gants, mouchoirs, etc...)
- **Prévoir ses affaires pour le couchage**
Sac de couchage, oreiller et éventuellement un kit de literie jetable (alèse ou housse de protection, taie d'oreiller). Avant de quitter l'installation, isoler le linge dans un sac à part afin de le transporter pour un lavage ultérieur.

➤ **Si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre, renoncez momentanément à la chasse.**



Si le département de l'Aube passe en zone « Rouge » Covid

Ces règles sont celles en vigueur à ce jour et restent susceptibles d'évoluer, en fonction de la situation sanitaire et des adaptations de la réglementation.

À retenir :

1. «L'organisateur» de la chasse est responsable de la mise en place des mesures sanitaires de sécurité lors de la journée de chasse.
2. Lors des repas de chasse, le responsable de chasse doit en outre - quel que soit le cas de figure - mettre en œuvre et faire appliquer les trois mesures de sécurité suivantes :
 - a) Places assises exclusivement
 - b) Distance d'un siège entre chaque participant
 - c) Identification des participants au repas = tenir un registre de présence complémentaire au cahier de battue afin de pouvoir contacter l'ensemble des participants, chasseurs et accompagnants, en cas de cluster
3. La nature du lieu où est pris le repas peut «durcir» ou non les dispositions énumérées ci-dessus.
 - 3.1. Dans l'immense majorité des cas, nos cabanes de chasse sont des lieux privés : qu'ils appartiennent à la Société ou en location, ou même par exemple s'il s'agit de une construction communale mise à la disposition exclusive des chasseurs, sans autre fréquentation extérieure. Dans ce cas, très majoritaire, où le repas de chasse est organisé dans un lieu privé, les trois dispositions énumérées ci-dessus doivent être appliquées. Si un restaurateur ou un traiteur apporte et/ou sert le repas, de son côté, il sera lui-même soumis aux règles propres à sa profession : masque obligatoire, gel, sens de circulation, etc.
 - 3.2. Si le lieu de notre repas de chasse est un «lieu public», à savoir que son usage n'est pas exclusivement réservé à la Société de Chasse, ce lieu entre donc dans la classification des Etablissements Recevant du Public ; la réglementation est plus contraignante. Alors, en plus des règles générales vues au point 2. qui doivent être appliquées quoiqu'il arrive, une jauge maximale de 30 personnes est seulement autorisée et ne doit pas être dépassée. Si un restaurateur ou un traiteur apporte et/ou sert le repas, de son côté, il sera lui-même soumis aux règles propres à sa profession : masque obligatoire, gel, sens de circulation, etc.
 - 3.3. Si le repas est pris dans un restaurant, snack, etc., ce sont les règles et dispositions qui s'imposent aux restaurateurs qu'ils nous feront alors appliquer.

Dispositions en vigueur au 05-octobre 2020 - susceptibles de modification

Rejoignez le groupe de la Fédération sur l'espace collaboratif IGN

Télécharger l'application mobile ou allez sur espacecollaboratif.ign.fr
Rejoignez le groupe de la FDC 10 :
<https://espacecollaboratif.ign.fr/groupe/122>

Signalez vos observations sur le groupe !





Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Agréée au titre de la protection de la nature

Chemin de la Queue de la Pelle
10440 LA RIVIÈRE-DE-CORPS
Tél. 03 25 71 51 11

www.fdc10.org

En partenariat avec :



santé
famille
retraite
services



Axa Correia Odent